

Abonnement et location hiver 2024-2025 – CGV

Art. 1 : La période de location hivernale s'étale du 23 septembre 2024 au 20 avril 2025, sur base des tarifs renseignés dans ce document.

Art.2 : Un abonnement est réservé par un « titulaire d'abonnement ». Celui-ci est le garant du respect des installations, du paiement à échéance du montant dû pour l'abonnement, du respect des heures d'occupation, ... Il est responsable des personnes occupant le terrain attribué. Le montant de l'abonnement devra être reçu par le club en un seul versement au plus tard le 15 septembre 2023. Passée cette date, l'abonnement sera remis en location.

Art. 3 : Tout abonnement sera officiellement attribué après confirmation écrite de la prise de celui-ci par email à l'adresse ans.tennisclub@gmail.com. Une fois cette confirmation envoyée, aucune rétractation ne sera possible et le montant de l'abonnement sera dû. En cas d'annulation après ces moments pré-cités, vous serez redevables de la totalité des frais d'inscription.

Le non-paiement à échéance du 15 septembre entraînera de plein droit et sans mise en demeure, l'application :

- D'une clause pénale de 15% des sommes dues avec un minimum de 50€
- D'un intérêt de retard de 12% l'an

En cas de non-règlement, votre dossier sera remis à la société de recouvrement Eurofides. Des frais administratifs de 7,5€ seront à votre charge.

En cas de litige, les tribunaux de Liège seront compétents.

Art. 4 : Une seule récupération sera autorisée sur l'ensemble de l'année pour cause d'absence, et si celle-ci est annoncée au minimum 48h à l'avance. Celle-ci aura lieu la semaine du 21 avril 2025 (ou autre date si accord avec le club). Néanmoins, si le club ne pouvait mettre à disposition le terrain dévolu pour quelle que raison que ce soit, une récupération de l'heure sera automatiquement réalisée et non comptabilisée comme telle.

Art. 5 : Les locations à l'heure et le paiement de celles-ci se font exclusivement via la plateforme iclub. Toutes les informations sur notre site www.tennisclubans.com, rubrique « LE CLUB > Jouer en saison d'hiver ».

Art. 6 : Tout joueur présent sur le terrain devra respecter les règles suivantes :

- Posséder des chaussures **de TENNIS** à semelles propres et non marquantes.
- Une tenue de sport adaptée à la pratique du tennis (pas de jeans, chaussures de ville,...)
- Pas de boissons sur le terrain dans des contenues non refermables (verres et cannettes interdits).
- Respecter le créneau horaire qui lui est attribué.

Art. 7 : En aucun cas, un abonnement ou une location ne peut être effectuée pour y recevoir ou donner un cours de tennis. Nous vous rappelons que l'école de Tennis DARCIS-MOUREAUX a l'exclusivité de l'activité d'enseignement du tennis au sein du club.

Art. 8 : toute infraction au présent document pourra entraîner une suspension de l'accès aux terrains, et ce de manière temporaire ou définitive, sans remboursement. En cas de suspension définitive, un email d'avertissement sera envoyé au titulaire de l'abonnement. En cas de nouvelle infraction après cet avertissement, la suspension pourra être décidée.



TC ANS

Tarifs Hiver 24-25

23/09/2024 au 20/04/2025

Abonnement – 1h fixe

Semaine, avant 16h30 (25 semaines)	- 365 € -
Semaine, 16h30 à 22h00 (25 semaines)	- 480 € -
Semaine, après 22h00 (25 semaines)	- 440 € -
Week-end (23 semaines)	- 390 € -

Location à l'heure

Semaine, avant 16h30	- 15 € -
Semaine, après 16h30	- 20 € -
Week-end	- 18 € -

Plus d'informations : ans.tennisclub@gmail.com